

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 26.04.2016	Heure 8h18	Numéro 16.138	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre :
Un musée aujourd'hui, une école coranique demain ?

Contenu :
L'ouverture prochaine d'un musée des civilisations de l'islam à La Chaux-de-Fonds peut être un apport culturel, il montrera un "islam positif". Cela ne peut être que positif.

La suite du projet, soit la construction de 2 immeubles locatifs, pose un certain nombre de problèmes, pour aujourd'hui et surtout pour demain.

Développement :
Ces problèmes sont les suivants:

- La personnalité de l'égérie de ce musée, M^{me} Nadia Karmous, proche (très proche) ainsi que son mari, des frères musulmans qui sont influents (très influents) dans la politique du Koweït. M^{me} Karmous défend une "pratique rigoureuse de l'islam", pratique qui demande d'éviter d'aller vers ceux qui "encourent la colère de Dieu" (les juifs) ou vers "les égarés" (les chrétiens). Elle est considérée publiquement comme parfaitement intégrée.
- L'origine des fonds: 3 millions de francs pour le musée. Il a été dit que ces fonds provenaient de dons de donatrices venant des pays du golfe, en particulier du Koweït, du Qatar? ou d'Arabie saoudite? – pays connus pour leur grand sens de la tolérance religieuse. Les donatrices n'ont fixé "aucune condition", ce qui paraît étonnant, car ces dons sont le résultat du "devoir musulman de purifier ses biens et d'en donner 2,5%". Faire ces dons, sans condition, aux migrants (musulmans?) chassés de leur terre pour purifier ses biens semble plus raisonnable que de le faire, sans condition, pour un musée, au sens des frères musulmans, en plus.
- La suite du programme: 22 millions de francs pour 2 immeubles locatifs et commerciaux, avec salle de prières et piscine privée ouverte alternativement aux femmes et aux hommes musulmans (vive le communautarisme!), ainsi que, semble-t-il, des salles pour le périscolaire, le parascolaire, ainsi que le soutien scolaire (qui se fait déjà), dans un "sens d'intégration"! Compte tenu de l'influence des frères musulmans sur le couple Karmous, que va-t-on inculquer à ces enfants?
 - L'obligation du port du voile pour les filles, toujours dans un sens d'intégration?
 - Le refus de s'intégrer dans la société suisse: pas de gymnastique, refus de l'égalité homme-femme?
 - La loi divine, supérieure à la loi de l'État?
 - La lapidation, qui figure dans leurs textes sacrés, comme la polygamie, le fouet, l'amputation, la condamnation à mort des apostats, le djihad...?

Le Conseil d'État compte-t-il vérifier l'origine de ces fonds? Ces dons ont-ils été fiscalisés?

Le Conseil d'État entend-t-il prendre toute mesure afin d'empêcher tout prosélytisme islamiste, en particulier envers les enfants, qui va à l'encontre de notre Constitution et de nos convictions démocratiques?

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :
Pierre Hainard

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Danielle Borer	Patricia Wenger	Sylvia Schulé
Stephan Moser	Jean-Charles Legrix	Didier Calame